



Taninges, le 5 septembre 2014

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

1. Déroulement de l'année scolaire 2014/2015

1 ^{er} trimestre	du 02/09/2013 au 26/11/2013	Conseils de classe à partir du 28 novembre 2014
2 ^{ème} trimestre	du 27/11/2013 au 04/03/2015	Conseils de classe A partir du 6 mars 2015
3 ^{ème} trimestre	du 5/03/2015 au 3/07/2015	Conseils de classe à partir du 9 juin (calendrier académique)

2. Suivi de classes et présidence des conseils de classe

- M. TRUPIN : niveaux 6^{ème} et 3^{ème} • M. BORY : niveaux 5^{ème} et 4^{ème}

Attention ! Les bulletins trimestriels sont des originaux que vous devez impérativement conserver. Aucun duplicata ne sera fourni par le collège.

3. Calendrier des vacances et des jours fériés

- **Vacances de Toussaint** : du vendredi 17 octobre au soir au lundi 3 novembre au matin
- **Vacances de Noël** : du vendredi 19 décembre au soir au lundi 5 janvier au matin
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 6 février au soir au lundi 23 février au matin
- **Vacances de Printemps** : du vendredi 11 avril au soir au lundi 27 avril au matin
- **Vacances d'été** : vendredi 3 juillet 2015
- **Jours fériés** :
 - ◆ mardi 11 novembre : armistice 1918
 - ◆ lundi 6 avril : Pâques
 - ◆ vendredi 1^{er} mai et vendredi 8 mai
 - ◆ jeudi 14 mai 2015 : Ascension (pont le vendredi)
 - ◆ lundi 25 mai 2015 : Pentecôte

Attention, sur décision rectorale, seront travaillés toute la journée pour récupérer le pont de l'Ascension, les mercredis suivants: **29 avril, 6 mai.**

Rappel à toutes les familles pour les vacances en dehors des dates du calendrier ministériel : une demande de dérogation exceptionnelle ne peut être accordée que lorsque les parents ne peuvent prendre leurs congés annuels à des dates compatibles avec les congés scolaires et si ces congés précèdent ou suivent ces vacances. Vous devez accompagner **vosre demande** d'absence scolaire d'une attestation justificative et l'adresser au chef d'établissement du collège qui fera suivre à Monsieur le Directeur d'Académie de la Haute-Savoie pour accord.

4. Rencontre parents-professeurs (système de rendez-vous et remise des bulletins)

Niveaux 6^{ème} : samedi 13 décembre – Niveaux 5^{ème} : lundi 15 décembre
Niveaux 4^{ème} : jeudi 11 décembre – Niveaux 3^{ème} : mardi 9 décembre

Une seconde rencontre avec le professeur principal sera organisée le jeudi 19 mars 2015.
Tables rondes 3^{ème} : début janvier 2015
Réunion d'informations pour les parents de 3^{ème} : jeudi 20 novembre à 18h

5. Accompagnement éducatif et aides aux devoirs

Les activités se déroulant les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 17h et de 17h à 18h, commenceront progressivement à partir de mi-septembre et seront proposées à tout élève motivé dont les parents pourront venir les chercher à 18h. Une information complémentaire avec bulletin d'inscription vous sera transmise prochainement.

6. Brevet blanc 3^{ème} : Le brevet blanc est prévu les 26 et 27 mars 2015

7. Photo de classe : mardi 16 septembre 2014

8. Election des représentants de parents au Conseil d'Administration

Les élections auront lieu le **vendredi 10 octobre** ; le matériel de vote vous **sera transmis par votre enfant la semaine précédente.** Pensez à lui réclamer l'enveloppe concernant ces élections au conseil d'administration.

Votre vote est important ; n'oubliez pas de voter.

9. Suivi par Internet / site du collège :

Le collège dispose d'un site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/college/jacques-brel.taninges/spip/>

Vous y trouverez de nombreux renseignements et informations. Par ailleurs, s'y trouve le lien pour accéder à PRONOTE qui permet un suivi par Internet (notes, absences, punitions, cahiers de textes etc...). Un mail a été adressé aux parents ayant fourni une adresse de messagerie leur indiquant la procédure de connexion. Les autres ont eu, sauf oubli, un courrier remis à l'enfant.

Un service d'information par SMS se fait également si besoin. Pensez à nous donner des coordonnées justes. Appeler le secrétariat si ces renseignements ne vous sont pas parvenus.

10. Stationnement aux abords du collège

Je vous rappelle que le stationnement dans l'entrée du collège est interdit et qu'il convient d'utiliser les parkings prévus à cet effet. En outre, un espace arrêt-minute vous permet de récupérer votre enfant sans avoir à entrer ni manœuvrer dans l'entrée.

11. Vie Scolaire : pour signaler une absence ou tout autre besoin, une ligne directe **04/50/18/12/12** est à votre disposition.

Le Principal
E. TRUPIN